



Communiqué  
1<sup>er</sup> septembre 2008

## **EcoFolio : de nouveaux soutiens financiers pour le recyclage des papiers**

### **Les collectivités ont jusqu'au 31 octobre pour déclarer leurs tonnages de papiers recyclés**

*Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre, les collectivités ont deux mois pour déclarer à EcoFolio leurs tonnages de papiers recyclés. Une étape administrative pour bénéficier, dès la fin de l'année, des premiers soutiens\* versés par l'éco-organisme des papiers.*

#### **39 millions d'habitants déjà concernés par le partenariat avec EcoFolio**

Moins d'un an après l'ouverture de la contractualisation aux collectivités, 585 d'entre elles ont signé le nouveau partenariat proposé par l'éco-organisme des papiers. A ce jour, ce sont plus de 39 millions d'habitants, soit plus de 60% des Français, qui sont concernés par le dispositif EcoFolio.

*"Ces excellents résultats sont au-delà des objectifs que nous nous étions fixés. Les collectivités ont massivement répondu présentes à notre partenariat, faisant preuve de réactivité, d'engagement et en plébiscitant la dématérialisation. Assurément, une bonne nouvelle pour l'environnement !",* précise Géraldine Poivert, directrice générale d'EcoFolio.

#### **Une déclaration à faire avant le 31 octobre**

Pour déclarer ses tonnages, rien de plus simple ! Par souci de prévention et par simplicité, EcoFolio a choisi de dématérialiser l'ensemble de ses procédures de gestion.

La déclaration se fait en ligne sur l'extranet collectivités intégré au site [www.ecofolio.fr](http://www.ecofolio.fr). Quelques clics, la saisie du tonnage de papiers recyclés et du nom du repreneur suffisent à la collectivité pour remplir sa déclaration.

Une condition préalable cependant : être signataire d'une convention avec EcoFolio\*\*.

#### **De nouveaux soutiens financiers versés dès le mois de décembre prochain**

La déclaration des tonnages est pour les collectivités l'une des étapes clés du dispositif EcoFolio. Grâce à elle, les collectivités bénéficieront des soutiens financiers versés par l'éco-organisme des papiers et à travers lui par les émetteurs de papiers qui affirment ainsi leur responsabilité environnementale.

De nouveaux financements pour œuvrer durablement en faveur de la protection de notre environnement.

\* 65 euros par tonne recyclée, 30 euros par tonne valorisée (valorisation énergétique, compostage ou méthanisation) et 2 euros par tonne orientée en centre d'enfouissement.

\*\* Un infocentre est à la disposition des collectivités pour les assister au 01 53 32 86 70 (prix d'une communication normale).

#### **EcoFolio en quelques mots...**

Société privée sans but lucratif, agréée par l'Etat en 2007, EcoFolio est l'éco-organisme des papiers. Il regroupe les émetteurs d'imprimés papiers.

EcoFolio collecte les contributions de ses adhérents et les reverse sous forme de soutiens financiers aux collectivités territoriales engagées dans la collecte sélective et le recyclage des papiers.

Outre les soutiens financiers, différenciés selon les modes de traitement (recyclage, valorisation, enfouissement), EcoFolio encourage le recyclage des papiers par des actions de sensibilisation au tri et des démarches de prévention.

**Pour tout savoir sur EcoFolio, rendez vous sur le site [www.ecofolio.fr](http://www.ecofolio.fr)**